

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 200

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>1. Planification de la navigation d'un navire d'une jauge brute inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200</p> <p>MODULE P1-1 NAVIGATION</p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manœuvrer son navire dans toutes les circonstances (adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des fortes marées...) et en toute sécurité en interprétant les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ECDIS)</li> <li>- Collecter, analyser et traiter l'information afin de planifier et diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente</li> <li>- Déterminer la position d'un navire afin de naviguer en toute sécurité et éviter tout risque de collision</li> <li>- Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours</li> <li>- Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Navigation / Météorologie /Tenue du quart/ Manoeuvre (1,5h)</li> <li>- Epreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation portant sur la carte marine (1,5h)</li> <li>- Epreuve pratique en cours de formation : stage RADAR</li> <li>- Deux épreuves finales orales portant sur règle de barre, feux balisage, signaux et anglais SMCP (Standard marine communication phrases)</li> </ul>	<p>Le choix de la route s'effectue de manière à éviter les dangers. Les cartes et publications nautiques utilisées sont pertinentes au regard des circonstances de navigation et sont mises à jour afin d'assurer la sécurité.</p> <p>L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle est conforme aux pratiques de navigation admises.</p> <p>La position du navire est calculée avec la méthode et la récurrence appropriées aux circonstances de navigation afin d'obtenir des données fiables et garantir la sécurité du navire. Les calculs relatifs à la position sont précis.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 200

	<p>incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage</li> </ul>		<p>dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence.</p> <p>Les opérations effectuées sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p>
<p><b>2. Contrôle de l'exploitation du navire</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200</p> <p><b>MODULE P2-1</b>  <b>MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CÔNTRÔLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</b></p> <p>Code STCW : Section A-II/3</p> <p><b>MODULE NP-1</b>  <b>MODULE NATIONAL PONT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un bon état de navigabilité au navire grâce à la gestion du matériel et des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites)</li> <li>- Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner</li> <li>- Gérer les avaries et les situations d'urgence conformément aux plans d'urgence correspondants afin d'anticiper tout évènement</li> <li>- Appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution</li> <li>- Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Description et construction /Stabilité /Sécurité (1,5h)</li> <li>- Epreuve finale écrite portant sur Environnement réglementaire / Rapport de Mer (2h composée d'une partie rapport de mer et une partie réglementation)</li> </ul>	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence et sont mises en œuvre promptement.</p> <p>La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.</p> <p>Les conditions de stabilité satisfont aux critères de stabilité à l'état intact de</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 200

	<p>(nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire (armé à la pêche, au commerce, à la plaisance professionnelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire (pêche, commerce, plaisance professionnelle) pour s'assurer que les opérations de chargement et déchargement de la cargaison s'effectuent dans le respect des règles en vigueur</li> </ul>		<p>l'Organisation maritime internationale (OMI) dans toutes les conditions de chargement. Les mesures prises sont conformes à la pratique admise.</p>
<p><b>3. Maintenance des machines marines et de l'électricité d'un navire d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW</b></p> <p>Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200</p> <p>MODULE M1-1 MACHINES MARINES</p> <p>MODULE M2-1 ÉLECTRICITÉ</p> <p>Code STCW : Section A-III/1, A-III/4, A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW</li> <li>- Prévenir les risques spécifiques liés au compartiment machine en appliquant les moyens de lutte prévus</li> <li>- Démarrer, conduire et entretenir les machines de propulsion, les machines auxiliaires, les machines frigorifiques dans le respect des règles et bonnes pratiques (sécurité, hygiène, santé, respect de l'environnement)</li> <li>- Planifier, programmer et réaliser les opérations de maintenance des machines afin de garantir la sécurité de l'équipage et du navire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Epreuve pratiques en cours de formation portant sur les machines marines</li> <li>- Epreuve pratiques en cours de formation portant sur l'électricité</li> </ul>	<p>Les machines principales et auxiliaires et le matériel sont toujours utilisés conformément aux spécifications techniques et dans les limites de fonctionnement autorisées. Les réglages sont accomplis dans l'ordre et dans les délais voulus pour maintenir la sécurité et un rendement optimal.</p> <p>Les situations dangereuses ou les dangers potentiels sont promptement perçus, signalés et rectifiés avant la poursuite des opérations. Les procédures de sécurité suivies sont appropriées.</p> <p>Les opérations effectuées sur les machines et relatives à l'électricité à bord du navire sont conformes aux documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux</p>

## Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### CAPITAINE 200

<p>Pour les modules M1-1 machines marines et M2-1 électricité : se référer également aux annexes II et III de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les défauts, les avaries des équipements de propulsion, des auxiliaires et des installations frigorifiques</li> <li>- Rédiger un rapport technique afin d'assurer un suivi efficace des machines marines et de l'électricité à bord</li> </ul>		<p>limitations prévues. Le choix des outils et des pièces est approprié.</p> <p>Les risques et le matériel dangereux sont reconnus et signalés. Les procédures visant à protéger le personnel et le navire sont observées à tout moment.</p> <p>Les mouvements et activités liés aux machines et aux systèmes auxiliaires sont correctement consignés.</p>
---	---	--	--

*Se référer aux Annexes II et III de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 pour plus de précision.*

*La délivrance du brevet de capitaine 200 est soumise à l'obtention des modules P1-1, P2-1, NP-1, M1-1, M1-2 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.*